



LOGES du CENTRE CULTUREL DE COYE-LA-FORET

REGLEMENT INTERIEUR

L'utilisation des loges est soumise au règlement suivant.

Article 1 : Désignation des locaux

Local de 44 m² équipé de deux plans de maquillage avec miroirs et chaises, d'une salle de douche et de deux WC. Un espace de rangement réservé exclusivement au Festival Théâtral.

Article 2 : Utilisation des locaux

Les loges sont mises gratuitement à disposition des associations qui le demandent lors de la tenue d'un spectacle dans la salle Claude Domenech.

Un état des lieux sera fait avant et après chaque événement.

Article 3 : Réservation

L'utilisation des loges est soumise à réservation comme toute autre salle communale. En cas de demandes simultanées, la priorité est donnée à la demande de réservation en lien avec l'utilisation de la Salle Claude Domenech.

Article 4 : Remise des clefs

Les clefs sont remises sur rendez-vous par le gestionnaire des réservations et lui sont rendues à l'issue de la manifestation.

Article 5 : Responsabilités / restrictions d'usage

La commune se dégage de toute responsabilité quant aux accidents ou vols pouvant survenir dans les locaux ou leurs abords, tant aux utilisateurs, à leur personnel, qu'aux autres personnes présentes.

Article 6 : Mise en place, rangement, nettoyage

Aucune modification ne sera apportée aux installations existantes ; tentures, toiles... sont à exclure pour des raisons de sécurité.

Les décorations sont tolérées, mais ne doivent pas être agrafées, punaisées ou collées (n'employer que du ruban adhésif enlevé après utilisation).

Les chaises doivent être rangées à leur place initiale.

Le sol doit être balayé.

Les résidus divers dans les salles et aux abords de celles-ci doivent être triés et déposés dans les conteneurs adaptés, en respectant le tri sélectif :

- le verre sera déposé dans le conteneur à verre (sur le parking derrière le Centre culturel),
- les déchets ménagers seront mis en sac puis dans la poubelle grise,
- les déchets recyclables seront déposés dans la poubelle jaune sans être mis en sac.

Les sanitaires doivent être rendus propres.

L'éclairage électrique doit être éteint et les robinets d'eau fermés.

Les fenêtres et portes doivent être soigneusement fermées.

Fait à Coye-la-Forêt le



François DESHAYES, Maire de Coye-la-Forêt